

8 MARS 2026

JOURNÉE DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES

Chaque année, la **FA-FPT** dresse le constat de l'écart qui subsiste entre les discours sur l'égalité femmes-hommes et la réalité dans la fonction publique territoriale.

Pour rappel, la **FA-FP** avait signé l'accord du 30 novembre 2018 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique qui fixait des objectifs ambitieux. Force est de constater que son application demeure inégale.

Malgré les lois et décrets qui se sont accumulés au fil des décennies, les résultats concrets sont insuffisants pour les agentes de la fonction publique territoriale.

Les métiers féminisés, souvent essentiels et pénibles, restent sous-valorisés et constituent pourtant le socle des services publics de première ligne.

Pour que l'égalité devienne une réalité tangible, la **FA-FPT** porte des mesures concrètes qui pourraient être mises en œuvre :

- **Carrière et maternité** : les carrières des femmes ne doivent plus être freinées par la « pénalité maternelle ». L'organisation du travail doit intégrer des aménagements pour valoriser les compétences des mères et favoriser leur retour à une progression professionnelle équitable ;
- **Temps partiels** : la prise en charge des sur-cotisations pour les temps partiels imposés doit être assurée par l'employeur ; également pour les temps partiels choisis, souvent liés aux responsabilités parentales – en particulier dans les familles monoparentales ;
- **Reconnaissance des congés parentaux et maternité** : ces périodes doivent être totalement intégrées dans les droits à la retraite en tant que trimestres cotisés, permettant ainsi aux femmes de ne pas être pénalisées pour avoir consacré du temps à leur famille ;
- **La rémunération constitue également un levier clé** : Il faut renforcer la part du traitement indiciaire, via une revalorisation des grilles et une augmentation de la valeur du point d'indice, ce qui permettrait de réduire ces écarts et d'assurer une plus grande équité.

De plus, longtemps restée taboues et ignorées, les spécificités liées au genre en matière de santé engendrent des inégalités. Il est essentiel de mieux prendre en compte les



particularités de la santé des femmes pour prévenir les risques et renforcer leur accès aux soins par le biais d'une véritable politique de santé pour femmes.

En effet, l'égalité professionnelle et l'autonomie économique des femmes sont les conditions premières de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

L'égalité femmes-hommes dans la fonction publique est le fil conducteur de toutes les revendications de la **FA-FPT** pour parvenir à **une réelle égalité professionnelle et salariale** entre les femmes et les hommes, agentes et agents de la FPT.

C'est l'objectif qui nous guide au quotidien !

Le 8 mars, réaffirmons notre volonté
d'une réelle égalité entre les femmes et les hommes !